



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 mai deux mille vingt-quatre, se sont réunis en salle polyvalente de Presly sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 mai 2024

Délibération n°2024-05-051

Approbation de l'extension du périmètre de l'EPFLI Foncier Cœur de France

Conseillers en exercice : 36

Conseillers présents : 27

Nombre de votants : 31

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Catherine DOGET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Pascal MARGERIN, Mme Denise SOULAT, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir à Mme Denise SOULAT,
Mme Dominique TURPIN a donné pouvoir à M. Gilles FEVRE,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS.

Absents : Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, Mme Florence LEDIEU, M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, et M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : Mme Catherine DOGET

Lors de sa séance du 29 mars 2024, le Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Plaine Nord Loiret (45) au sein de l'Établissement Public Foncier. En tant que membre de l'EPFLI, l'avis de la Communauté de communes Sauldre et Sologne est requis concernant cette intégration nouvelle.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la notification de décision de l'EPFLI d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Plaine Nord Loiret, reçue en date du 17 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 mai 2024,

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 018-200000933-20240528-2024_05_051-DE

SLO

Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le
ID : 018-200000933-20240528-2024_05_051-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : EMET un avis favorable à l'intégration de la Communauté de communes Plaine Nord Loiret au sein de l'Etablissement Public Foncier Cœur de France.


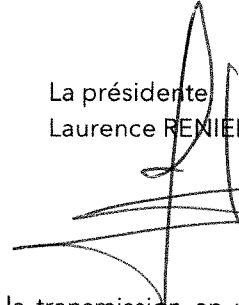
Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à notifier cet avis au Président de l'Etablissement Public Foncier Cœur de France.

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
Catherine DOGET



La présidente
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/05/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.